



Comparution reconnaissance culpabilité

Par **Toinou13**, le **15/02/2010** à **13:01**

Bonjour,

J'ai été entendu par la police pour des Escroqueries (Objet vendu sur internet et jamais envoyé)

Mon casier judiciaire est vierge, et on m'a convoqué pour une Comparution en reconnaissance de culpabilité.

Je risque quoi concrètement ? Sachant que j'ai remboursé une partie de la somme escroquée, et que j'ai un travail.

Prison ferme ? Surcuis ?

Merci beaucoup

Par **Toinou13**, le **15/03/2010** à **14:31**

Personne a une idée ?

Par **Rory**, le **15/03/2010** à **19:57**

Bonjour,

Avec la CRPC (Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité), vous ne risquez pas la prison. Du moins pas du ferme.

La peine si, c'est de la prison, sera assortie d'un sursis.

Mais la peine sera sûrement plus probablement une amende et l'obligation d'indemniser les victimes et peut être la confiscation de votre ordinateur (objet du délit).

Par **Toinou13**, le **16/03/2010** à **12:04**

Pourtant il est écrit sur le net que la peine maximum était 1 an de prison ferme.

la police m'a dit de venir avec un chèque pour indemniser les victimes ?

au sujet de l'avocat commis d'office, que faut-il faire comme papier ?

Par **Rory**, le **18/03/2010** à **11:15**

La peine encourue est de 1 an ferme.

Mais la CRPC est justement là pour éviter des emprisonnements et plutôt trouver des solutions alternatives (amende, sursis, TIG, stage, indemnisation de la victime)

Oui venez avec votre chèque car si vous payez tout de suite l'amende vous aurez une réduction de 20%.

Par **Toinou13**, le **26/04/2010** à **19:52**

Je passe demain, pensez-vous que si le procureur demande la prison ferme, elle sera mise à exécution immédiatement ?